



Deuxième travée : paroi est, occupée par le four (remanié en caveau) et la cheminée à hotte droite et faux manteau brisé et chanfreiné sur consoles chanfreinées.

IVR52\_20114902227NUCA

Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau, Auteur de l'illustration : Youenn Commeneau  
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation